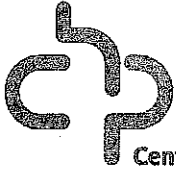


aEB  
06.11



Centre hospitalier de Périgueux



DG TL/MHG



**DECISION N° 117 037**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER**

- . Vu les articles L6143.7 et D714.12.1 du Code de la Santé Publique ;
- . Vu la convention de direction commune du 2 novembre 2015 entre le Centre Hospitalier de PERIGUEUX, le Centre Hospitalier de LANMARY, le Centre Hospitalier de SARLAT et le Centre Hospitalier de DOMME ;
- . Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 janvier 2016 nommant Monsieur Thierry LEFEBVRE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, Directeur des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, de LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;
- . Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 28 mars 2018 nommant Madame Evelyne JEANDEL, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, Directeur délégué du Centre Hospitalier de DOMME et chargée de la filière gériatrique des Centres Hospitaliers de SARLAT et de DOMME ;

**DECIDE**

**Article 1** : en cas d'absence de Monsieur Thierry LEFEBVRE, Directeur des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, SARLAT et DOMME, délégation de signature est donnée pour le Centre Hospitalier de DOMME à :

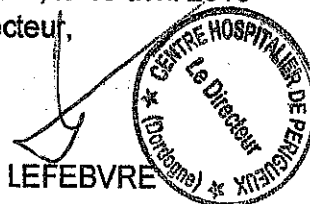
- Madame Evelyne JEANDEL, Directeur Délégué au Centre Hospitalier de DOMME.

**Article 2** : la présente décision prend effet le 10 avril 2018.

Périgueux, le 10 avril 2018

Le Directeur,

Thierry LEFEBVRE



**Diffusion** : Cadres de Direction – Secrétariat de la DRH (pour classement), Secrétariat DG, CH de DOMME